

# Typologie des collèges publics

Michèle Thauvel-Richard, Fanny Thomas\*

*Les collèges publics en France sont fortement marqués par les caractéristiques socio-démographiques et scolaires de leurs élèves, leur environnement plus ou moins urbain et les formations qu'ils proposent. Ces facteurs de différenciation sont à la base de la construction d'une typologie des collèges en cinq groupes : collèges « urbains favorisés », « urbains défavorisés », « petits » collèges, collèges « mixtes socialement, plutôt défavorisés » et « mixtes socialement, plutôt favorisés ». Cette classification révèle également des profils d'académies divergents. Les académies de Lille et des Dom, ou encore celles de Paris et Versailles, présentent des similitudes tout en s'écartant des autres. De plus, au sein d'une même académie, il peut également exister des différences entre les départements.*

**A** la suite des politiques des années soixante généralisant l'accès au 1<sup>er</sup> cycle, l'instauration du collège unique en 1975 a eu pour effet de diversifier le public scolarisé au sein d'un même établissement. Aujourd'hui, tous les élèves entrent en 6<sup>e</sup> et plus de 98 % accèdent en 3<sup>e</sup>.

Les caractéristiques socio-démographiques et scolaires des jeunes sont variées mais ces

derniers ne se répartissent pas de façon homogène dans les collèges publics de France métropolitaine et des Dom.

## **Des collèges très marqués par la population qu'ils accueillent**

Les collèges se différencient en premier lieu par la population accueillie et ses caractéristiques

scolaires et sociales. Ensuite intervient un effet combiné de leur taille, du caractère urbain ou rural de leur implantation et de la diversité des formations et des langues vivantes qu'ils proposent.

En prenant en compte ces facteurs, une typologie des collèges sur les 5 150 établissements publics de métropole et des Dom ayant les niveaux 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> générale à la rentrée 2003-2004 a été construite. La méthode mise en

\* Michèle Thauvel-Richard et Fanny Thomas appartiennent à la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

## 2 Éducation, formation

œuvre pour cette étude se fonde sur une classification ascendante hiérarchique mobilisant plusieurs caractéristiques des collèges.

Les variables retenues pour les élèves de 6<sup>e</sup> (hors SEGPA, section d'enseignement général et professionnel adapté) sont :

– la part d'élèves de 6<sup>e</sup> d'origine sociale « très favorisée » et la part d'élèves de 6<sup>e</sup> d'origine sociale « défavorisée ». La personne de référence est le père de l'élève, ou sa mère (ou son tuteur) si la catégorie socioprofessionnelle (PCS) du père n'est pas renseignée. La catégorie dite « très favorisée » comprend les professions libérales, les cadres de la Fonction publique, les professeurs et assimilés, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, les ingénieurs, les cadres techniques d'entreprise, les instituteurs et assimilés, et les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus. La catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers qualifiés, les ouvriers non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité professionnelle. Les autres PCS sont regroupées dans les catégories « favorisée » et « moyenne » ;

– la part d'élèves de 6<sup>e</sup> de nationalité étrangère ;

– la part d'élèves de 6<sup>e</sup> ayant deux ans ou plus de retard ;

– le score moyen de réussite à l'évaluation de début de 6<sup>e</sup>, soit la moyenne des scores calculés sur 100 obtenus en mathématiques et en français, SEGPA exclues.

Les variables sur les formations proposées et la capacité du col-

lège à mener ses élèves en 3<sup>e</sup> sont :

– la présence de sections « spécifiques ». Sous ce terme sont regroupés des enseignements pour élèves en difficulté : initiation professionnelle (CLIPA, classe d'initiation pré-professionnelle par alternance, ou CPA, classe préparatoire à l'apprentissage), dispositif d'aide et de soutien et d'insertion (4<sup>e</sup> d'aide et de soutien, 3<sup>e</sup> d'insertion) et encore 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> technologique ou 3<sup>e</sup> à projet professionnel ;

– la présence de sections « d'excellence ». Les enseignements pris en compte sont l'apprentissage de deux langues vivantes en 6<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> et les sections européennes ou de musique. Les sections sport-études ne sont pas retenues car elles sont mal repérées dans plusieurs académies. De même, dans l'académie de Strasbourg, l'apprentissage de deux langues vivantes en 6<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> n'est pas pris en compte, puisque tous les collèges de cette académie présentent cette particularité ;

– la présence de SEGPA destinées aux élèves relevant de l'éducation spécialisée ;

– le taux d'accès de 6<sup>e</sup> en 3<sup>e</sup> générale au sein du collège. C'est la probabilité pour un élève entré en 6<sup>e</sup> dans un collège, d'accéder en 3<sup>e</sup> générale dans ce même collège, en suivant un cursus général, et ceci quel que soit le nombre d'années nécessaires (et donc de redoublements).

Des variables supplémentaires comme la localisation géographique, la taille de l'établissement ou l'orientation en fin de 3<sup>e</sup> viennent apporter un éclairage complémentaire pour décrire les groupes. Ainsi, le taux d'accès de 3<sup>e</sup> générale en 2<sup>e</sup> générale et

technologique ou professionnelle mesure la probabilité pour un élève de 3<sup>e</sup> générale (hors 3<sup>e</sup> d'insertion et 3<sup>e</sup> technologique) d'accéder au niveau seconde, et ceci quel que soit le nombre d'années nécessaires (et donc de redoublements).

Cinq groupes rassemblant des collèges aux caractéristiques proches sont ainsi définis (*figure 1*) :

– les collèges « urbains favorisés » (21 %) ;

– les collèges « urbains défavorisés » (18 %) ;

– les « petits » collèges (18 %) ;

– les collèges « mixtes socialement, plutôt défavorisés » (19 %) ;

– les collèges « mixtes socialement, plutôt favorisés » (23 %).

Les collèges accueillant une population d'origine sociale souvent favorisée et aux bons résultats à l'évaluation de début de 6<sup>e</sup> (les collèges « urbains favorisés » et les collèges « mixtes socialement, plutôt favorisés ») s'opposent aux collèges où les élèves sont principalement issus de familles défavorisées et où les résultats à l'évaluation de début de 6<sup>e</sup> sont plus faibles (les collèges « urbains défavorisés » et les collèges « mixtes socialement, plutôt défavorisés »). Les « petits » collèges se caractérisent principalement par leurs faibles effectifs d'élèves.

### **Des collèges aux caractéristiques sociales très tranchées dans les grandes unités urbaines**

Quand les collèges sont implantés dans de grandes unités urbaines, ils concentrent plus souvent

Figure 1 - Description des groupes de collèges

	Urbains favorisés	Urbains défavorisés	Petits collèges	Mixtes socialement, plutôt défavorisés	Mixtes socialement, plutôt favorisés	Ensemble
<b>Caractéristiques utilisées dans la constitution des groupes</b>						
<b>Caractéristiques individuelles</b>						
% moyen d'élèves de 6 <sup>e</sup> d'origine sociale très favorisée	34,4	4,8	9,1	10,9	16,5	<b>15,8</b>
écart-type	13,2	3,6	5,5	3,9	4,8	<b>12,7</b>
% moyen d'élèves de 6 <sup>e</sup> d'origine sociale défavorisée	21,9	66,7	49,1	50,8	38,7	<b>44,4</b>
écart-type	8,2	13,1	13,0	8,9	7,3	<b>17,9</b>
% moyen d'élèves de 6 <sup>e</sup> de nationalité étrangère	3,0	10,7	1,1	3,7	3,7	<b>4,4</b>
écart-type	4,5	11,0	2,7	5,1	5,2	<b>7,0</b>
% moyen d'élèves de 6 <sup>e</sup> en retard de deux ans ou plus	2,0	6,0	2,1	2,8	3,4	<b>3,2</b>
écart-type	1,7	4,8	2,7	2,4	2,7	<b>3,3</b>
Score moyen à l'évaluation de début de 6 <sup>e</sup> sur 100	70,4	53,8	63,4	62,1	65,2	<b>63,3</b>
écart-type	3,9	6,5	4,6	4,9	4,1	<b>7,2</b>
<b>Formations proposées</b>						
% de collèges offrant une SEGPA	18,1	43,0	5,4	52,7	24,5	<b>28,3</b>
% de collèges offrant une section « d'excellence »	50,8	40,0	14,3	56,2	34,2	<b>39,3</b>
% de collèges offrant une section « spécifique »	18,8	61,8	6,3	50,7	30,2	<b>33,0</b>
Taux moyen d'accès de 6 <sup>e</sup> en 3 <sup>e</sup> générale au sein de l'établissement (%)	76,6	70,2	76,5	73,5	71,1	<b>73,6</b>
écart-type	8,5	10,5	9,4	8,0	8,9	<b>9,4</b>
<b>Caractéristiques supplémentaires</b>						
<b>Cursus</b>						
Taux moyen d'accès de 3 <sup>e</sup> générale en 2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique (%)	71,0	51,5	54,5	58,5	61,3	<b>59,8</b>
écart-type	9,3	9,4	10,3	8,5	9,4	<b>11,6</b>
Taux moyen d'accès de 3 <sup>e</sup> générale en 2 <sup>nd</sup> cycle professionnel (%)	18,1	36,7	27,6	27,9	24,0	<b>26,4</b>
écart-type	6,7	9,6	9,0	7,6	7,5	<b>10,1</b>
<b>Langues vivantes</b>						
% de collèges selon le nombre de langues vivantes offertes :						
Deux	4,2	12,2	24,1	11,2	13,1	<b>12,7</b>
Trois	58,0	63,0	68,2	64,4	61,8	<b>62,9</b>
Quatre ou plus	37,8	24,8	7,7	24,4	25,1	<b>24,4</b>
% de collèges offrant une langue vivante rare*	9,9	10,6	0,8	2,6	4,1	<b>5,6</b>
<b>Corps enseignant</b>						
% moyen de professeurs de moins de 30 ans	10,5	21,1	15,7	15,4	12,8	<b>14,8</b>
écart-type	7,0	10,9	10,0	8,7	8,2	<b>9,6</b>
% moyen de professeurs de 55 ans ou plus	19,3	11,7	14,1	14,5	16,4	<b>15,4</b>
écart-type	8,3	7,1	8,4	7,1	8,0	<b>8,2</b>
<b>Contexte du collège</b>						
Effectif total moyen de l'établissement	603,5	516,5	339,8	564,4	519,7	<b>512,3</b>
écart-type	182,5	198,1	166,0	187,9	204,5	<b>208,5</b>
% de collèges classés en éducation prioritaire (Zep ou Rep**)						
% de collèges selon la taille des unités urbaines :						
< 20 000 habitants (et rural)	20,1	21,2	80,9	51,6	50,0	<b>44,4</b>
de 20 000 à moins de 100 000 habitants	12,8	20,7	7,2	18,9	17,4	<b>15,4</b>
> 100 000 habitants (y compris l'unité urbaine de Paris)	67,1	58,1	11,9	29,5	32,6	<b>40,2</b>
Nombre de collèges	1 094	934	949	979	1 194	<b>5 150</b>
Répartition en %	21,2	18,1	18,4	19,0	23,2	<b>100,0</b>

\* Langues vivantes hors allemand, anglais, espagnol et italien.

\*\* Zone d'éducation prioritaire, réseau d'éducation prioritaire.

Champ : collèges publics de métropole et des Dom. Les données correspondent pour l'essentiel à l'année scolaire 2003-2004.

Lecture : les données présentées dans ce tableau sont, pour une part, des proportions de collèges dans le groupe ayant la caractéristique observée, et pour une autre part, des moyennes d'indicateurs calculées sur les collèges. Ces moyennes, qui sont complétées par leur écart-type, peuvent donc différer légèrement de celles qui seraient obtenues en tenant compte des effectifs d'élèves dans les collèges. Par exemple, les collèges « urbains favorisés » accueillent en moyenne 34,4 % d'élèves d'origine sociale très favorisée. L'écart-type pour cet indicateur est de 13,2. Parmi les collèges « urbains favorisés », 50,8 % proposent une section « d'excellence ».

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP.

## 2 Éducation, formation

des élèves d'origine sociale soit très favorisée, soit défavorisée. Ailleurs, ils accueillent une population aux origines sociales plus mélangées.

Dans les grandes unités urbaines (plus de 100 000 habitants et l'agglomération parisienne), les collèges « urbains favorisés » s'opposent franchement aux collèges « urbains défavorisés ». D'une part, les collèges « urbains favorisés » accueillent très souvent une population d'origine sociale très favorisée et ayant les meilleurs scores moyens à l'évaluation de début de 6<sup>e</sup>. Au-delà de la 3<sup>e</sup>, les élèves de ces collèges accèdent principalement au second cycle général et technologique. D'autre part, les collèges « urbains défavorisés » accueillent une population d'origine sociale défavorisée, avec la plus forte part d'étrangers ; les élèves de ces collèges rencontrent les difficultés scolaires les plus importantes. Au-delà de la 3<sup>e</sup>, ils accèdent plus souvent qu'ailleurs au second cycle professionnel.

Les collèges « urbains défavorisés », qui sont le plus souvent classés en éducation prioritaire, ont en moyenne la plus grande proportion de professeurs âgés de moins de 30 ans. À l'inverse, dans les collèges « urbains favorisés », la proportion de professeurs âgés d'au moins 55 ans est particulièrement importante.

En dehors des grandes unités urbaines et de l'agglomération parisienne, les collèges accueillent des populations aux caractéristiques sociales plus mélangées. Dans les collèges « mixtes socialement, plutôt favorisés » et les collèges « mixtes socialement, plutôt défavorisés », l'origine sociale des élèves de 6<sup>e</sup> est moins contrastée

que dans les collèges urbains. Dans les collèges « mixtes socialement, plutôt favorisés », les élèves ont de meilleurs résultats à l'évaluation de début de 6<sup>e</sup> que dans les collèges « mixtes socialement, plutôt défavorisés ».

Les « petits » collèges, accueillent des élèves aux caractéristiques sociales très variées, mais moins souvent d'origine sociale favorisée que l'ensemble (9,1 % contre 15,8 % au niveau national). Les trois quarts d'entre eux n'ont aucun élève de nationalité étrangère. La moitié de ces collèges ont très peu d'élèves de 6<sup>e</sup> en retard de 2 ans ou plus (moins de 1 %) et seuls 9 % d'entre eux sont classés en éducation prioritaire contre 21 % au niveau national. Ces collèges sont pour 45 % d'entre eux dans des communes rurales, et 36 % dans des unités urbaines de moins de 20 000 habitants. Ils se distinguent des autres par les petits effectifs qu'ils scolarisent (68 % ont moins de 400 élèves).

### **Des sections pour élèves en difficulté dans les collèges défavorisés mais aussi des sections « d'excellence »**

Parmi l'ensemble des collèges publics de métropole et des Dom, près des deux tiers ont des sections destinées aux publics en difficulté scolaire (sections « spécifiques » ou SEGPA) ou des sections « d'excellence ». Globalement le nombre de langues vivantes ou l'existence de langues vivantes rares (c'est-à-dire autres qu'anglais, allemand, espagnol et italien) enseignées dans l'établissement scolaire augmente avec sa taille ; ces dernières sont

plus souvent présentes dans les collèges « urbains favorisés » et « urbains défavorisés » que dans les autres collèges. Il s'agit le plus souvent du russe dans les collèges « urbains favorisés », ce qui confère davantage d'attractivité aux collèges et peut permettre de les solliciter en dérogation. Dans le groupe des « urbains défavorisés », il s'agit plutôt de l'arabe, du portugais, qui sont des langues d'immigration, ou du néerlandais langue de proximité pour les académies de Lille et de la Guyane. Les sections « d'excellence » permettent d'attirer ou de retenir de bons élèves ; elles sont plus fréquemment implantées dans les collèges dont les élèves sont aux extrémités de l'échelle des difficultés scolaires et sociales. Elles relèvent de deux stratégies différentes : renforcer l'excellence en scolarisant les meilleurs élèves parmi les plus favorisés ou retenir les bons élèves dans les collèges plutôt défavorisés. En effet, un des axes de la politique d'éducation prioritaire recommande de « faire bénéficier les Zep et les Rep de formules scolaires variées et motivantes auxquelles nombre d'élèves ont, ailleurs, plus largement accès dans le cadre du fonctionnement ordinaire de l'institution scolaire »<sup>1</sup>.

Parmi les collèges « urbains favorisés », un tiers ne propose aucune formation différenciatrice au sens de cette étude, les autres proposent majoritairement une section « d'excellence » le plus souvent seule (figure 2). C'est aussi dans ce groupe que se trouve la plus forte proportion de collèges proposant au moins quatre langues vivantes.

Le groupe de collèges « mixtes socialement, plutôt favorisés » a

1. Circulaire n° 2000-2008 du 8 février 2000 « Dans les Zep et les Rep ; des pôles d'excellence scolaire au service des apprentissages ».

un profil proche de celui de l'ensemble des collèges. Accueillant en moyenne une population d'élèves un peu moins en difficultés sociales que la moyenne, la combinatoire des formations observée est comparable à celle de l'ensemble des collèges.

Les collèges « urbains défavorisés » et les collèges « mixtes socialement, plutôt défavorisés » ont plus souvent que la moyenne des sections « spécifiques » ou des SEGPA. Ils ont aussi une section « d'excellence » dans une proportion au moins égale à la moyenne d'ensemble. Parmi les collèges de ces deux groupes qui ont une sec-

tion d'excellence, les trois quarts ont aussi une section « spécifique » ou une SEGPA.

Quant aux collèges « mixtes socialement, plutôt défavorisés », ils se distinguent des collèges « urbains défavorisés » par une plus forte proportion de sections « d'excellence » et de SEGPA mais aussi par une moindre présence de sections « spécifiques » qui peut s'expliquer par une population moins en difficulté scolaire.

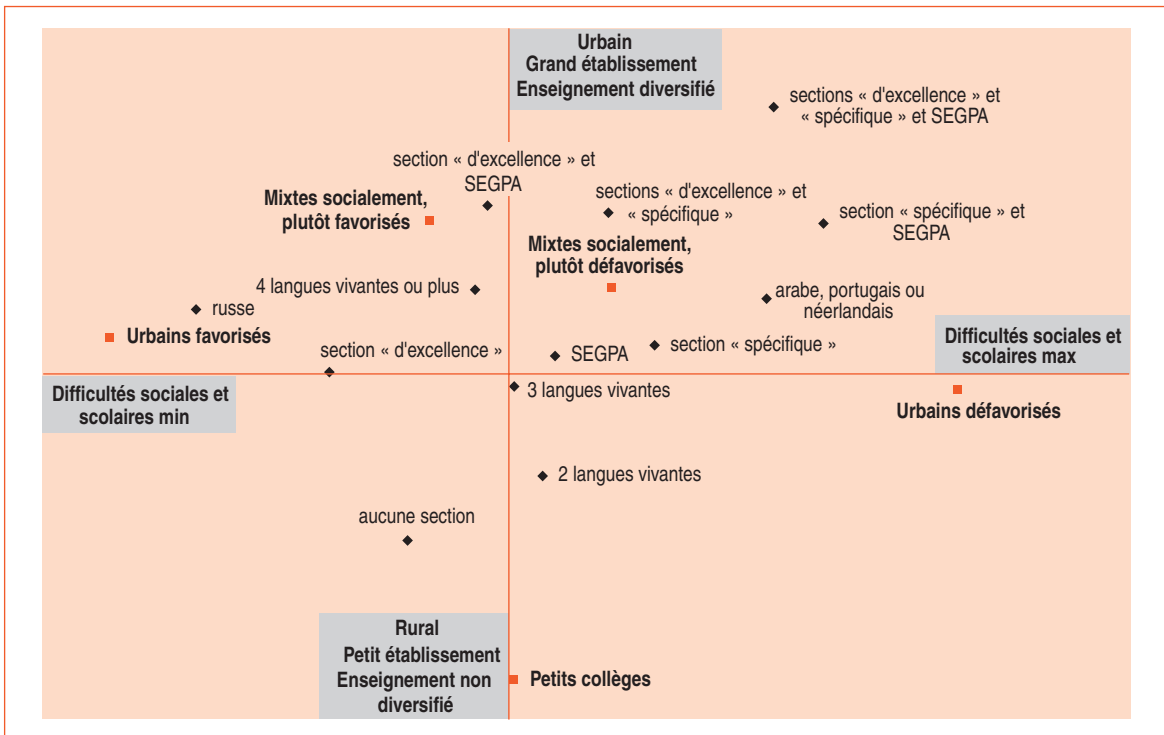
L'offre de formations des « petits » collèges est plus restreinte : faible nombre de langues vivantes et rarement diversification des sections proposées. Ainsi il

n'y a ni section « d'excellence », ni section « spécifique », ni SEGPA dans les trois quarts d'entre eux (contre un tiers de l'ensemble des collèges). Ces collèges de petite taille accueillent en moyenne une population plutôt défavorisée mais sont confrontés à un nombre plus faible d'élèves en difficulté scolaire.

### Des académies aux profils contrastés

Les cinq types de collèges ne se répartissent pas uniformément sur le territoire. Les disparités

Figure 2 - Représentation de l'offre de formation selon les difficultés scolaires et sociales et le caractère d'urbanisation



Champ : collèges publics de métropole et des Dom. Les données correspondent pour l'essentiel à l'année scolaire 2003-2004.

Lecture : ce graphique correspond à la représentation des langues vivantes et à la combinaison des sections d'enseignement sur le plan factoriel 1\*3. Le premier axe, horizontal, est une échelle des difficultés scolaires et sociales. Le troisième axe, vertical, est un axe de diversification des enseignements, lié à la taille de l'établissement et au caractère urbain ou rural de leur implantation : augmentation du nombre de langues vivantes et variation des combinaisons de sections d'enseignement. Ainsi dans les petits collèges, on a plus souvent un enseignement non diversifié ; on observe plus souvent l'inverse dans les gros établissements situés dans les grandes agglomérations urbaines.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP.

## 2 Éducation, formation

entre académies sont toutefois moins importantes que les disparités entre établissements. Au regard des profils moyens des collèges de chaque académie, les différences les plus grandes (figure 3) portent sur :

- la proportion d'élèves étrangers, le classement en éducation prioritaire, le retard d'au moins deux ans, la proportion d'élèves d'origine très favorisée ;
- les proportions dans lesquelles sont proposées les sections « d'excellence » et « spécifiques » :

l'existence de sections « d'excellence » varie entre 5 et 70 % des collèges selon les académies, celle de sections « spécifiques » entre 4 et 89 % ;

- le corps enseignant : si la proportion des plus de 55 ans est en moyenne de 15 %, elle s'échelonne de 9 à 23 % et celle des moins de 30 ans qui est de 15 % en moyenne, varie entre 8 et 27 % ;

- les académies se distinguent également par leur taille : le nombre moyen de collèges par académie est de 219, mais varie

de 22 en Guyane à 399 à Versailles.

En utilisant une méthode d'analyse factorielle, le profil moyen des académies s'ordonne selon deux axes principaux : l'échelle des difficultés scolaires et sociales des élèves et la localisation des collèges. Sur le premier axe (figure 4), les académies des Dom et du nord du territoire s'opposent aux académies plus favorisées comme Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Paris, Rennes, Toulouse, Versailles. Les profils moyens des

Figure 3 - Diversité des académies selon le profil moyen des collèges

	Moyenne	Écart-type	Minimum	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile	Maximum
<b>Caractéristiques individuelles</b>							
% moyen d'élèves de 6 <sup>e</sup> d'origine sociale très favorisée	15,8	5,3	5,7	12,4	15,7	17,0	31,1
% moyen d'élèves de 6 <sup>e</sup> d'origine sociale défavorisée	44,4	8,4	29,5	39,6	43,6	49,4	65,0
% moyen d'élèves de 6 <sup>e</sup> de nationalité étrangère	4,4	3,5	0,2	2,1	3,2	6,1	27,6
% moyen d'élèves de 6 <sup>e</sup> en retard de deux ans ou plus	3,2	1,3	1,8	2,9	3,2	3,4	20,5
Score moyen à l'évaluation de début de 6 <sup>e</sup> sur 100	63,3	4,1	35,1	61,0	64,0	66,2	67,5
<b>Corps enseignant</b>							
% moyen de professeurs de moins de 30 ans	14,8	4,9	8,5	11,3	12,8	18,4	26,7
% moyen de professeurs de 55 ans ou plus	15,4	3,0	9,0	12,9	16,0	17,8	22,6
<b>Formations proposées</b>							
% de collèges offrant une SEGPA	28,3	6,7	15,6	24,3	27,2	28,6	47,5
% de collèges offrant une section « d'excellence »	39,3	14,4	4,6	26,7	37,3	49,8	70,0
% de collèges offrant une section « spécifique »	33,0	16,0	3,8	21,6	34,8	45,2	88,6
% de collèges offrant une langue vivante rare*	5,6	6,7	0,0	2,3	3,4	7,6	81,8
Nombre de langues vivantes	3,1	0,3	2,1	2,9	3,1	3,2	4,0
Taux moyen d'accès de 6 <sup>e</sup> en 3 <sup>e</sup> générale dans l'établissement (%)	73,6	2,7	58,1	71,7	73,9	74,9	80,3
% de collèges classés en éducation prioritaire (Zep ou Rep**)	21,2	9,6	6,5	13,4	18,3	29,4	50,0
Nombre de collèges par académie	219	87	22	160	210	244	399

\* Langues vivantes hors allemand, anglais, espagnol et italien.

\*\* Zone d'éducation prioritaire, réseau d'éducation prioritaire.

Champ : collèges publics de métropole et des Dom. Les données correspondent pour l'essentiel à l'année scolaire 2003-2004.

Lecture : il s'agit de moyennes (pour les variables quantitatives) ou de proportions (pour les variables qualitatives) calculées au niveau académique. Chaque collège compte pour une unité, quelle que soit sa taille. La part d'élèves de 6<sup>e</sup> d'origine sociale très favorisée par collège est en moyenne de 15,8 % (les moyennes académiques varient entre 5,7 % en Guyane et 31,1 % à Paris). 25 % des académies ont en moyenne moins de 12,4 % d'élèves de 6<sup>e</sup> d'origine sociale très favorisée par collège et 25 % en ont en moyenne plus de 17,0 %.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP

académies d'Aix-Marseille, de Corse, de Montpellier, de Nancy-Metz et de Strasbourg ne se différencient pas significativement du profil moyen national.

Deux groupes d'académies se détachent particulièrement : Paris et Versailles sont du côté des académies les plus favorisées, tandis que Lille se retrouve avec les académies des Dom du côté des académies les plus défavorisées.

L'examen de la répartition des cinq groupes de collèges au sein des académies conforte ces observations (figure 5). Les contrastes sont grands : par exemple, si plus de la moitié des collèges de Versailles sont « urbains favorisés », ils ne sont que 6 % à Lille ou Amiens.

### Des disparités entre les départements d'une même académie

La répartition des groupes de collèges dans chaque département révèle de fortes dispersions dans certaines académies.

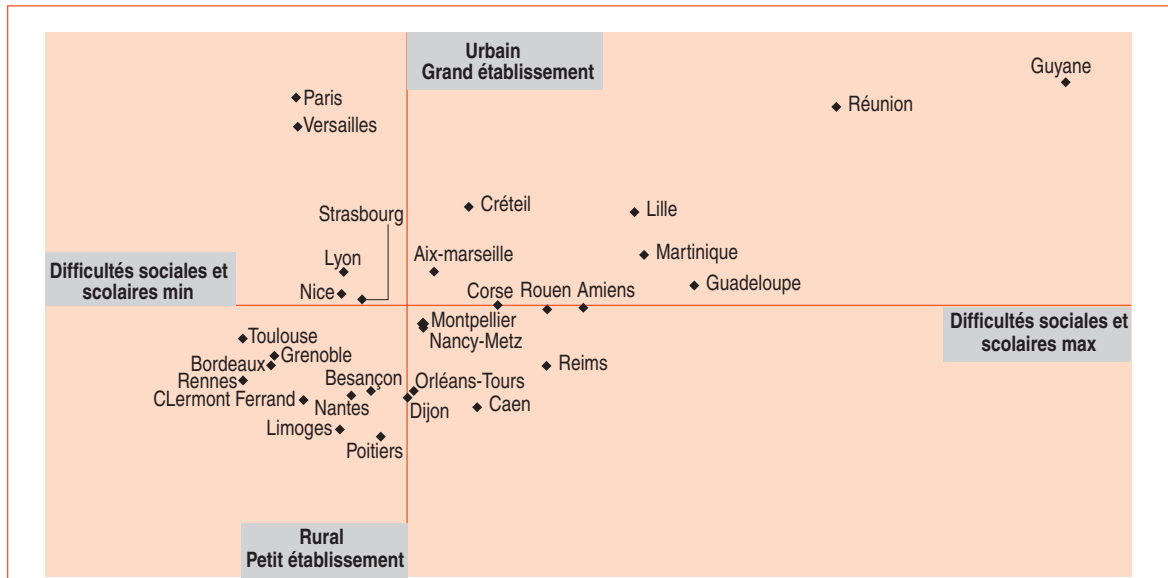
Les académies comme Rennes, Besançon, Limoges ou Poitiers présentent une relative homogénéité entre leurs départements. En revanche des différences au sein d'autres académies apparaissent, notamment lorsqu'une grande métropole existe et concentre une part importante des collèges du département correspondant.

Par exemple, l'académie de Toulouse, composée de huit dé-

partements, est très hétérogène (figure 6). Globalement, c'est une académie plus favorisée que la moyenne nationale. Si les collèges de l'Ariège sont tous situés en zone rurale ou dans des agglomérations urbaines de moins de 20 000 habitants, ceux de la Haute-Garonne sont à près des deux tiers dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ainsi ce dernier département accueille en moyenne une population plus favorisée. Le Tarn ne se distingue pas significativement du profil moyen national.

L'académie de Créteil rassemble des départements aux profils moyens très contrastés (figure 7). Ainsi celui de la Seine-Saint-Denis est le plus

Figure 4 - Représentation des académies selon les difficultés sociales et scolaires et le caractère d'urbanisation



Champ : collèges publics de métropole et des Dom. Les données correspondent pour l'essentiel à l'année scolaire 2003-2004.  
 Lecture : les académies sont représentées sur le premier plan de l'analyse factorielle. L'axe horizontal est un axe synthétique des difficultés scolaires et sociales. L'axe vertical renvoie à la taille : opposition rural/urbain et taille des établissements. Sur ce graphique, les académies des Dom se trouvent en position de difficultés sociales et scolaires maximales, particulièrement marquées pour la Guyane.  
 Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP.

## 2 Éducation, formation

Figure 5 - Répartition des collèges publics de chaque académie par groupe de la typologie

Académie	Nombre de collèges	Répartition en %					Ensemble
		Urbains favorisés	Urbains défavorisés	Petits collèges	Mixtes socialement, plutôt défavorisés	Mixtes socialement, plutôt favorisés	
Aix-Marseille	197	23,8	26,4	10,7	12,7	26,4	100,0
Amiens	172	6,4	23,3	29,6	27,3	13,4	100,0
Besançon	116	11,2	11,2	25,0	24,1	28,5	100,0
Bordeaux	244	22,5	5,7	15,2	21,7	34,9	100,0
Caen	151	9,9	16,6	35,1	23,8	14,6	100,0
Clermont-Ferrand	141	15,6	6,4	39,0	14,9	24,1	100,0
Corse	28	14,3	25,0	17,9	10,7	32,1	100,0
Créteil	338	26,3	31,1	6,5	15,1	21,0	100,0
Dijon	163	12,3	16,0	30,6	17,2	23,9	100,0
Grenoble	240	29,6	7,9	8,3	21,3	32,9	100,0
Guadeloupe	43	4,7	34,8	25,6	16,3	18,6	100,0
Guyane	22	0,0	86,4	0,0	0,0	13,6	100,0
Lille	330	6,1	43,0	22,7	21,8	6,4	100,0
Limoges	77	10,4	5,2	27,3	14,3	42,8	100,0
Lyon	207	28,5	15,5	10,1	22,7	23,2	100,0
Martinique	40	7,5	32,5	17,5	22,5	20,0	100,0
Montpellier	189	19,0	16,4	8,5	20,1	36,0	100,0
Nantes	239	17,2	9,6	34,3	11,7	27,2	100,0
Nancy-Metz	234	13,7	15,4	25,6	32,5	12,8	100,0
Nice	131	27,5	9,9	7,6	22,1	32,9	100,0
Orléans-Tours	235	13,6	12,8	24,2	24,7	24,7	100,0
Paris	109	53,2	15,6	0,0	8,3	22,9	100,0
Poitiers	160	14,4	9,4	35,0	18,1	23,1	100,0
Reims	135	5,2	25,2	20,7	33,3	15,6	100,0
Rennes	210	25,2	2,4	24,3	12,9	35,2	100,0
Réunion	70	1,4	67,1	12,9	15,7	2,9	100,0
Rouen	166	9,6	27,1	19,3	29,5	14,5	100,0
Strasbourg	142	22,5	14,8	21,1	16,9	24,7	100,0
Toulouse	222	30,2	2,7	14,0	14,0	39,1	100,0
Versailles	399	55,4	19,0	2,3	9,0	14,3	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>5 150</b>	<b>21,2</b>	<b>18,1</b>	<b>18,4</b>	<b>19,0</b>	<b>23,2</b>	<b>100,0</b>

Champ : collèges publics de métropole et des Dom. Les données correspondent pour l'essentiel à l'année scolaire 2003-2004.  
Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP



défavorisé, y compris parmi les départements métropolitains. La Seine-et-Marne accueille en moyenne une population plus favorisée que celle des autres départements de l'académie. Quant au Val-de-Marne, il est proche du profil moyen national selon ce même critère.

L'académie de Strasbourg ne se différencie pas du profil moyen national, mais le Bas-Rhin accueille dans ses collèges une population plus favorisée que la moyenne nationale.

Dans les académies ayant plusieurs départements, le profil

académique se rapproche du profil du département où il y a le plus grand nombre de collèges. C'est dans le département où se situe la métropole régionale que l'on trouve le plus souvent une proportion supérieure de collèges « urbains favorisés ».

Figure 6 - Représentation de l'académie de Toulouse et de ses départements selon les difficultés sociales et scolaires et le caractère d'urbanisation

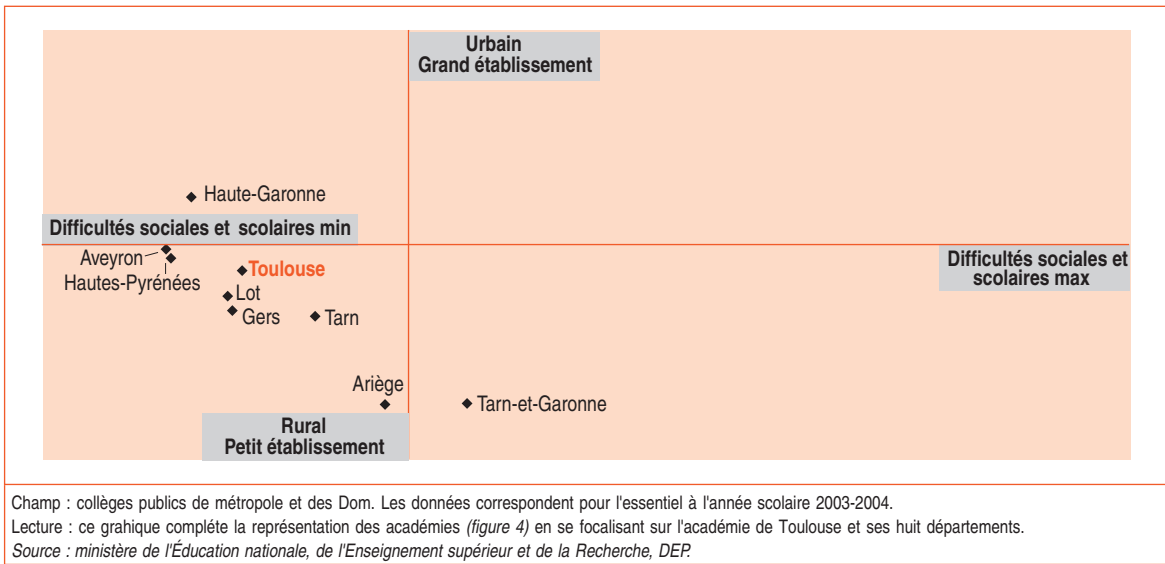
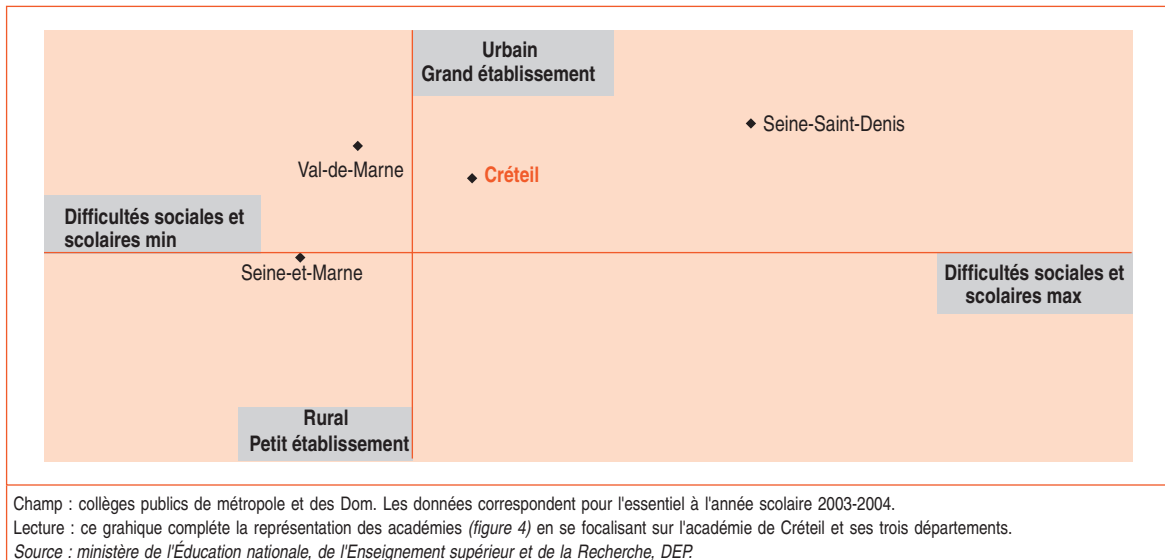


Figure 7 - Représentation de l'académie de Créteil et de ses départements selon les difficultés sociales et scolaires et le caractère d'urbanisation



## 2 *Éducation, formation*

### Pour en savoir plus

**Trancart D.**, « Disparités entre collèges publics », *Éducation & formations*, n° 31, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, avril-juin 1992.

« Typologie des collèges publics et répartition territoriale », *Géographie de l'école*, n° 8, MEN-Direction de la programmation et du développement, 2003.

**Duval J.-M., Gilotte O., Girard P., Thauvel-Richard M., Thomas F.**, « Disparités entre collèges publics en 2003-2004 », *Éducation & formations*, n° 71, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, juin 2005.